

## 3996 - le jugement de l'acte d'offrir à un infidèle un exemplaire du Coran accompagné d'une traduction

---

### La question

Est-il permis d'offrir aux infidèles une traduction du Coran accompagnée du texte arabe pour les appeler à l'Islam ?

### La réponse détaillée

Nous avons soumis la question suivante à son éminence Cheikh Muhammad ibn Salih al-Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) : comment juger l'acte qui consiste à offrir à un infidèle une traduction du Coran contenant le texte arabe dans le même volume ?

Voici sa réponse :

**« Puisse Allah vous sauver ! Il est connu chez les ulémas qu'il n'est pas permis de donner à l'infidèle la possibilité de s'emparer du Coran. Mais l'on peut inviter [à l'Islam] l'infidèle animé d'un désir réel de connaître le Coran, sans le lui remettre. »** Si vous trouvez une traduction du Coran non accompagnée du texte arabe, vous pouvez l'offrir à un infidèle. Allah le sait mieux.